

DESTINATAIRE

SCP Philippe ESCANDE
M. Philippe ESCANDE
46 Route de Roaillan
33210 LANGON

DP0333372500001

Déposée le 08/01/2025

| | |
|-----------------------------|--|
| Par : | SCP Philippe ESCANDE |
| Représenté(e) par : | ESCANDE Philippe |
| Demeurant à : | 46 Route de Roaillan 33210 LANGON |
| Pour : | Division en vue de Construire |
| Surface de plancher créée : | 0 m ² |
| Destination : | Habitation |
| Sur un terrain sis à : | 46 Route de Roaillan 33210 LANGON |
| Cadastré : | B-1512, B-1513, B-1514, B-1516, B-1517 |
| Superficie : | 2580 m ² |

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis LE 08/01/2025 et affiché en mairie le 09/01/2025.

Fait à **PREIGNAC**,
Le **27/01/2025**
Le Maire,


Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.